



CORPORATION  
PROFESSIONNELLE  
DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC

PERMIS  
D'EXERCER  
LA MÉDECINE

PERMIT  
TO PRACTISE  
MEDICINE

Le Bureau de la Corporation  
atteste que le docteur

The Bureau of the Corporation  
certifies that Doctor

*Reshal Memiche*

a satisfait aux conditions et exigences  
prévues par le Code des professions  
et par la Loi médicale du Québec et  
lui accorde, en application de ces lois,  
le permis d'exercer la médecine pour  
en jouir avec les droits et obligations  
qui y sont attachés.

has fulfilled the conditions and  
requirements of the Professional Code  
and the Québec Medical Act and  
grants him, by virtue of these laws, a  
permit to practise medicine with all the  
rights and obligations appertaining  
thereto.

Émis à Montréal, sous le Sceau de la Corporation, le  
Issued at Montréal, under the Seal of the Corporation, on

17 septembre 1987  
September 17, 1987

Le Président-Secrétaire général  
President-Secretary General

Le Secrétaire général adjoint  
Assistant Secretary General

Le titulaire  
Recipient

Numéro du permis  
Permit number

87-667